



Monsieur Didier MAU
Maire du Pian-Médoc
Hôtel de Ville
260 rue Pasteur
33 290 LE PIAN-MEDOC

Bordeaux, le 12 avril 2019

Monsieur le Maire,

Je fais suite au Comité syndical du Sysdau qui s'est déroulé le 29 mars dernier et vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis du Sysdau sur la compatibilité du projet de PLU de votre commune avec les orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président Michel Labardin



Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

> Date de la Convocation :

> Nombre de Membres présents :

1

> Nombre de suffrages exprimés :

16 dont 2 pouvoirs

> VOTES :

Pour:

16 dont 2 pouvoirs

Contre:

0

Abstentions:

0

Comité syndical du Sysdau du vendredi 29 mars 2019

Délibération nº 29/03/19/08

Avis du Sysdau sur le projet de modification simplifiée du PLU de la commune du Pian-Médoc – Communauté de communes Médoc Estuaire Compatibilité du projet avec les orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

Mesdames, Messieurs,

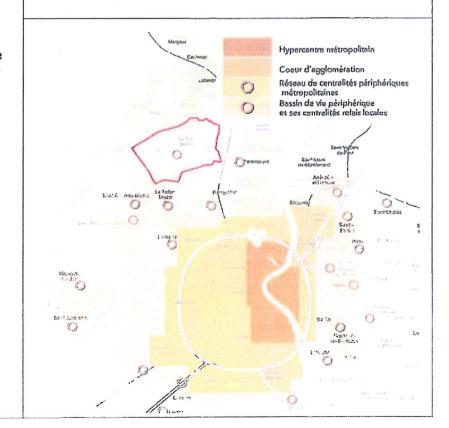
Document d'urbanisme en vigueur : PLU approuvé le 27 juillet 2011

Notification du projet : 08/05/2019 Date de réception du dossier : 11/05/2019 Date limite de retour de l'avis du Sysdau : 11/03/2019

Date de prescription de la modification simplifiée : 20 juin 2018

Population: 6 446 habitants

Superficie : 3 012 hectares



Envoyé en préfecture la 10/04/2019

Reçu en préfecture la 10/04/2019

Affiché la

ID : 033-253304794-20190929-29031908-DE

Synthèse

Au vu des éléments analysés, il ressort que le projet de modification simplifiée n°3 du PLU du Pian-Médoc ne porte pas atteinte aux orientations définies par le SCoT approuvé.

Après en avoir délibéré, les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées par le Comité Syndical.

Le Président Michel LABARDIN

3